

PLAGES

Vigilance plage 2026 : un dispositif renforcé pour la sécurité des usagers du lac

Publié le 09 juillet 2026



Vigilance plage 2026 : un dispositif renforcé pour la sécurité des usagers du lac

À l'approche de la saison estivale, le dispositif « Vigilance plage » est de nouveau déployé sur les plages du territoire de Grand Lac afin de prévenir les vols et renforcer la sécurité des usagers. Créé en 2009, ce dispositif s'appuie sur une coopération étroite entre les différentes forces de l'ordre et les collectivités locales.

Une mobilisation élargie sur le territoire

Historiquement déployé sur les plages aixoises du Rowing, d'Aqualac et de Mémard, le dispositif suscite aujourd'hui l'intérêt d'autres communes du territoire, notamment Le Bourget-du-Lac, Viviers-du-Lac, Tresserve, Conjux et Chindrieux.

Tout au long de l'été, des surveillances spécifiques seront assurées par les effectifs de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale ou de la Police municipale, de jour comme de nuit, à pied, en VTT, à moto et en véhicule. Pour cela, Grand Lac met à disposition un parc de vélos à assistance électrique.

L'efficacité du dispositif repose sur la complémentarité des moyens engagés et sur la coordination perm

<https://grand-lac.fr/information/actualites/vigilance-plage-2026-un-dispositif-renforce-pour-la-securite-des-usagers-du-lac-57953?>

Prévenir les vols sur les plages

Les périodes de forte fréquentation attirent également les auteurs de vols opportunistes. Les objets les plus convoités restent les vélos, les téléphones portables, les portefeuilles et les appareils photos numériques.

Quelques gestes simples permettent de limiter les risques :

- éviter d'exhiber ses effets personnels dans les lieux très fréquentés ;
- ne jamais laisser ses affaires sans surveillance, que ce soit sur une plage, au bord d'une piscine, à la terrasse d'un restaurant, dans un véhicule ou dans un sac laissé sans vigilance.

En cas de vol de téléphone portable, il est indispensable de contacter rapidement son opérateur afin de faire bloquer la ligne. Celui-ci communiquera le numéro IMEI de l'appareil, nécessaire pour déposer plainte auprès de la Police nationale ou de la Gendarmerie nationale.

Attention aux fausses déclarations

Les services de sécurité rappellent que toute déclaration mensongère expose son auteur à de lourdes sanctions pénales : jusqu'à 5 ans d'emprisonnement, 45 000 € d'amende (pour dénonciation mensongère) et 375 000 € d'amende (pour escroquerie, en plus de la durée de 5 ans d'emprisonnement).

Pour tout renseignement complémentaire :

- commissariat de Police d'Aix-les-Bains : 04 79 35 00 25 ;
- Gendarmerie nationale (Aix-les-Bains) : 04 79 61 15 00.

Une vigilance renforcée pour le secours aux personnes

La sécurité estivale concerne également la prise en charge rapide des urgences vitales. En cas d'arrêt cardiaque, les chances de survie augmentent considérablement lorsque la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation sont réalisées dans les premières minutes.

Afin de répondre à cet enjeu, un défibrillateur automatique externe (DAE) a été installé en 2023 par le Centre technique municipal de la Ville d'Aix-les-Bains au niveau du Petit Port, au sud de l'Esplanade du lac, à proximité des toilettes publiques. Son emplacement a été choisi pour bénéficier d'un environnement ombragé, favorable au bon fonctionnement de l'équipement. Comme l'ensemble des défibrillateurs déployés sur la commune, cet appareil est référencé sur l'application *Staying Alive*, qui permet de localiser rapidement les DAE disponibles à proximité. Il est également déclaré sur la plateforme nationale Géo'DAE, conformément à la réglementation en vigueur.

Par ces actions coordonnées de prévention, de surveillance et de secours, les services de l'État, les forces de sécurité, Grand Lac et les communes du territoire réaffirment leur engagement commun en faveur d'un été serein et sécurisé pour tous les usagers des plages et des rives du lac.



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.